

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE DU 13 mars 2024**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27

Date de la convocation : 7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 mars

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Présents : ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, MONTEILLET Mathieu, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, THIEBAUD Béatrice, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOL Clarisse, VEYRIES Laurent, TKACZUK Jean.

Date d'Affichage : 7 mars 2024

Absents excusés (pouvoirs) :

FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LOPEZ Anthony
DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à TKACZUK Jean

N° 6-2024

Secrétaire : ROBERT Florence**Assemblée – Centre Communal d'Action Sociale – Election d'un nouveau membre**

Par délibération en date du 10 juin 2020, le conseil municipal élisait ses représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Par courrier en date du 19 février 2024, Madame Béatrice THIEBAUD a fait part de sa démission en tant que membre élu du CCAS. Il convient donc que le conseil municipal élise un nouveau représentant.

Fait acte de candidature :

- Clarisse ORIOL

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la (les) candidature(s) afin de désigner son nouveau représentant au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Sont désignés comme assesseurs : Théo PUJOLAR et Jean TKACZUK

Nombre de votants : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

Résultat :

- Clarisse ORIOL : 27 voix

Clarisse ORIOL est élue membre du Centre Communal d'Action Sociale à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 18 mars 2024

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



CR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.